

L'énergie, un bien de première nécessité livré aux marchands



Achèvement de la privatisation d'Engie et programmation de la disparition des tarifs réglementés du gaz par le biais de la loi Pacte, privatisation annoncée des barrages, démantèlement d'EDF et hausse de 5,9% des tarifs réglementés de l'électricité dans les tuyaux... L'actualité nous rappelle plus que jamais que si l'énergie est un bien de première nécessité, elle reste avant tout pour certains une précieuse marchandise.

L'énergie, un bien de première

Pendant cinquante ans, la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946 a fait totalement barrage aux investisseurs privés cherchant à tirer profit de la production d'énergie, de son transport et de sa distribution. Il y a vingt ans, sous la pression de Bruxelles, de premières brèches ont affaibli l'édifice de ce service public. Aujourd'hui, le gouvernement a visiblement décidé d'ouvrir les vannes.

Petit *flash-back*. La loi de 1946 avait créé et regroupé deux services nationaux, l'un chargé de l'électricité (EDF), l'autre du gaz (GDF). Elle avait instauré une péréquation tarifaire pour que les prix soient les mêmes pour tous dans tout le pays, jusque dans les zones les plus reculées ou éloignées (Dom-Tom) et donc les plus difficiles et coûteuses à approvisionner.

La loi de 1946 a aussi défini le statut national du personnel des industries

électriques et gazières. À ce jour, celui-ci s'applique toujours, y compris dans les régies municipales de distribution et dans les nouvelles entreprises entrantes du fait de l'ouverture à la concurrence.

PLUS DE VINGT ANS DE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Combien de temps survivra-t-il encore aux impératifs de la compétitivité ?

EDF : « désintégrer » plus pour privatiser plus...

La tension monte dans le groupe EDF. Si la volonté de le réorganiser est clairement exprimée, les modalités de sa découpe restent floues, quoique certaines fuites laissent sans surprise envisager ce morcellement comme la porte ouverte à une privatisation progressive.

Le 28 mai prochain devrait être la date à laquelle on comptera les abattis d'EDF, c'est en effet celle de la réunion du comité de la stratégie de son conseil d'administration. Bien qu'il s'affiche comme un « groupe intégré » (c'est-à-dire de la production jusqu'à la vente), EDF (plus ses filiales et participations) court à une désintégration programmée, sans que n'en soit encore réellement dévoilé le *modus operandi*, hormis des fuites plus ou moins « média-actives ». Un procédé dénoncé par la FNEM-FO (énergie et mines) qui a ironisé sur les fuites d'Hercule, nom de

code du projet retenu au plus haut niveau. Ce projet envisagerait une « *renationalisation* » du nucléaire, une façon de nationaliser sa dette herculéenne sous les plis du drapeau régalien, et, d'une pierre deux coups, de faire passer la privatisation plus que rampante du reste, allant notamment des barrages jusqu'aux activités déjà filialisées telles que Dalkia (biogaz, biomasse, géothermie et autres récupérations de chaleur), EDF Renouvelables (énergies marines, éolien, solaire), Enedis (distribution), Framatome (conception et équipements de centrales nucléaires) et

RTE (transport de l'électricité). La méthode du saucissonnage est avérée, ne serait-ce qu'à la SNCF.

Avec 69 milliards de chiffre d'affaires, le groupe Électricité de France (EDF), premier producteur et fournisseur d'électricité en France et en Europe, et deuxième au niveau mondial, selon la Cour des comptes (rapport public annuel 2019 – février 2019), a de quoi séduire le privé.

LA PART BELLE AU PRIVÉ

Pour mieux présenter la mariée, on n'y était déjà pas allé de main morte avec la diminution des effectifs, des boutiques, etc. Mais là, grâce à un tour de passe-passe que l'on n'attendait pas venant de la fée électricité, l'élimination, ou plutôt le déplacement du poids de la part majeure de la colossale dette devrait ravir les marchés. Tout autant que la Commission européenne, toujours

aussi allergique à la notion de service public.

Branché sur la même conception, l'actuel gouvernement continue à lancer par-dessus bord tout ce qui est monnayable et marchandisable en la matière. Cette marche en avant vers la privatisation d'EDF n'est ni plus ni moins que la poursuite systématique d'une « véritable destruction » des services publics, selon la secrétaire confédérale de FO Nathalie Homand, chargée des secteurs de l'économie et du service public, qui s'interroge sur une éventuelle casse du statut des agents (objet d'une première réunion avec la direction d'EDF, prévue le 20 juin prochain) et sur ses conséquences sur les usagers, à l'heure de l'annonce d'une énième hausse du prix de l'électricité et plus généralement de l'énergie. Le paradis libéral pour les uns, l'enfer des factures qui chauffent pour les autres.

Michel Pourcelot

nécessité livré aux marchands

À l'heure où, un an après la réforme ferroviaire qui a mis fin à l'embauche sous statut pour les cheminots, le président de la République demande maintenant une évolution de la structure d'EDF, la question suscite les plus vives inquiétudes parmi les électriciens et gaziers et leurs syndicats, à commencer par la FNEM-FO (énergie et mines).

À la fin des années 1990, les directives européennes posent les fondations de l'ouverture à la concurrence et de la privatisation des opérateurs publics. En application de ces textes, EDF et GDF sont séparés, puis les deux Épic sont transformés en 2004 en sociétés anonymes à capitaux publics, qui feront très vite leur entrée en Bourse. L'État devient minoritaire chez GDF dès 2008, au moment de l'absorption de ce dernier par le groupe privé Suez. GDF Suez deviendra Engie en 2015. Engie, dont l'État peut finir de se débarrasser en 2019, grâce à la loi Pacte du 11 avril qui lui permet de se séparer de tout ou partie du peu de parts qu'il lui reste dans le groupe (24%).

LES TARIFS RÉGLEMENTÉS SOUS HAUTE TENSION

Mais il reste le bastion EDF. Bien que déjà morcelé en plusieurs filiales depuis sa transformation en société anonyme, l'État n'en conserve pas moins à ce jour 84% du capital. Une proportion qui fait désordre dans le paysage ultralibéral. Rappelons qu'EDF est aujourd'hui le premier

producteur et fournisseur d'électricité en France et en Europe, le deuxième du monde, et que l'électricité étant l'énergie la plus utilisée sur la planète elle est donc celle qui peut rapporter le plus gros.

Autre signe des temps... S'il en avait la volonté politique, le gouvernement serait parfaitement en capacité de s'opposer à la proposition de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) d'augmenter les tarifs réglementés de vente de l'électricité de 5,9% au 1^{er} juin. Les déclarations du ministre de la Transition écologique et solidaire laissent penser qu'il n'en fera rien.

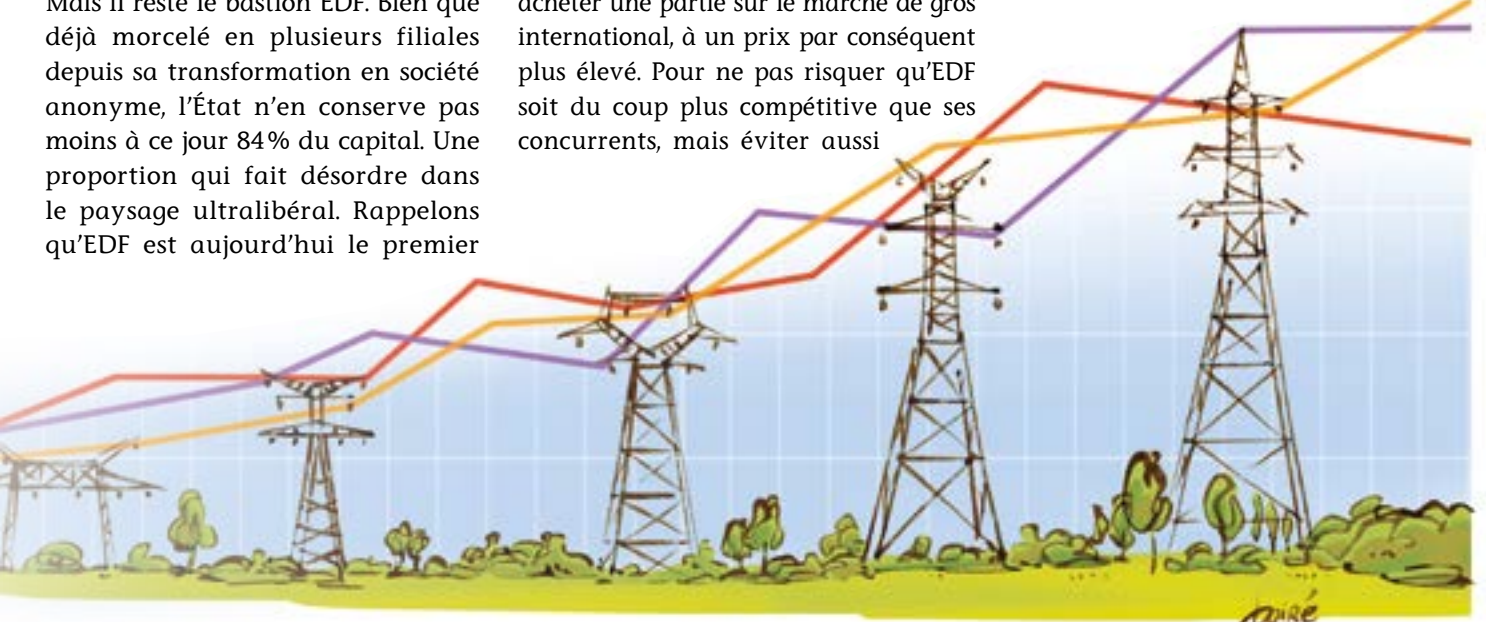
Pourquoi une telle augmentation du tarif réglementé de l'électricité? EDF est aujourd'hui concurrencée dans son rôle de fournisseur et de distributeur par des entreprises privées qui ne produisent pas d'électricité et doivent donc l'acheter pour pouvoir la vendre. En 2010, la loi Nome (loi sur la nouvelle organisation des marchés de l'électricité) a imposé à EDF de céder à ses concurrents – à un prix inférieur à celui du marché – un quart de sa production d'origine nucléaire. Ce tarif fixé par l'État est inchangé depuis 2012. Cette année, les concurrents ont eu besoin d'une plus grande quantité d'électricité pour répondre à la demande et ont donc dû en acheter une partie sur le marché de gros international, à un prix par conséquent plus élevé. Pour ne pas risquer qu'EDF soit du coup plus compétitive que ses concurrents, mais éviter aussi

de baisser son tarif déjà inférieur de 30% au prix du marché (la loi Nome autorise en effet les concurrents d'EDF à contester son tarif), il a été décidé... d'augmenter le prix de l'électricité qu'EDF facture à ses clients! C'est ce que l'on appelle la concurrence « non faussée », payée par les citoyens.

DES CITOYENS TAXÉS POUR PAYER L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Par-delà cette aberration ponctuelle, le prix de l'électricité a augmenté de 50% en dix ans, en grande partie du fait des taxes qui sont venues gonfler la facture après l'ouverture à la concurrence. Les opérateurs historiques devant désormais être compétitifs face à leurs concurrents, mais leurs obligations de service public entraînant des surcoûts incompatibles avec ce nouvel impératif, il a été fait appel au porte-monnaie des usagers et contribuables. La CSPE (Contribution au service public d'électricité) est ainsi apparue sur les factures en 2003. Elle finance notamment le chèque énergie pour les foyers aux revenus modestes, le surcoût de la production d'électricité dans les territoires insulaires et les politiques de soutien au développement des nouvelles énergies renouvelables (éolien,

Suite en page 14



L'énergie, un bien de première nécessité livré aux marchands

Suite de la page 13

solaire) dans le cadre de la transition énergétique. Elle représente 15 % de la facture et a déjà augmenté de... 300 % entre 2003 et 2014. On imagine aisément ce qu'il adviendrait si les tarifs réglementés

instaurés par la loi de 1946, déjà bien affaiblis par l'ouverture à la concurrence, venaient à disparaître totalement, livrant les factures aux caprices du marché. Qu'à cela ne tienne, la loi Pacte a déjà entériné

la fin de ceux du gaz et le ministre François de Rugy a annoncé le 26 avril un nouveau mode de calcul dès l'an prochain pour ceux de l'électricité, sans donner plus de précisions. **Evelyne Salamero**

Une transition énergétique mal mixée

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a marqué un tournant dans la politique énergétique française. Un drôle de tournant. *A priori* motivée par la nécessité d'un nouveau «mix énergétique» qui permette de décarboner l'industrie pour enrayer le réchauffement climatique, la loi a programmé de diminuer de 50 % d'ici à 2025 la production d'électricité d'origine nucléaire. Or, justement, le nucléaire ne rejette pas la moindre particule de CO₂ dans l'atmosphère. Cette contradiction peut cacher la volonté de l'État de réduire encore ses investissements en termes de sûreté nucléaire et de recherche, sachant qu'il est l'actionnaire majoritaire d'EDF, laquelle détient le monopole de la production d'électricité d'origine nucléaire. Si le gouvernement actuel a finalement reporté l'objectif de réduction de moitié du nucléaire à 2035, le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dévoilé en janvier et qui devrait sous peu, après plusieurs reports, déboucher sur une nouvelle loi sur l'énergie et le climat, n'en prévoit pas moins la fermeture de quatorze réacteurs nucléaires. En application des directives européennes, la loi de 2015 a aussi enclenché le processus de privatisation des barrages hydroélectriques, source d'énergie renouvelable par excellence. Depuis, Bruxelles a par deux fois, dont

le 7 mars dernier, mis en demeure la France de passer à l'acte. Le coût de la construction des 400 barrages français, jusqu'ici propriété à 100 % de l'État (et dont 80 % sont des concessions EDF), étant amorti depuis longtemps, leur privatisation serait une aubaine pour les investisseurs privés.

NUCLÉAIRE, CHARBON, BARRAGES SACRIFIÉS, VIVE LE VENT ET LE SOLEIL

La nouvelle loi sur l'énergie et le climat devrait aussi entériner la fermeture des dernières centrales à charbon d'ici à 2022. Pourtant, en France, celles-ci n'émettent que peu

de CO₂ puisqu'elles ne fonctionnent que pour assurer un complément de production en cas de pic de consommation, en période de grand froid par exemple, et assurer ainsi la sécurité d'approvisionnement et donc l'indépendance énergétique du pays. Le gouvernement s'est en revanche engagé à consacrer 124 milliards d'investissements dans les éoliennes et les panneaux photovoltaïques (souvent importés de Chine...), deux sources d'énergies renouvelables et sans émissions de carbone mais qui, à l'inverse de l'énergie hydraulique, ont le désavantage de ne pas pouvoir être stockées et d'être intermittentes.

E. S.

• NE PAS OUBLIER D'ALLUMER LE GAZ

Le gaz naturel utilisé en France étant totalement importé, la sécurité de son approvisionnement est essentielle. La confédération FO appelle à «valoriser et préserver» la performance des infrastructures du pays chargées de son stockage, de son transport et de sa distribution, «car même s'il reste une énergie fossile, le gaz est moins carboné que le pétrole». FO se prononce en effet pour une politique de transition énergétique «pragmatique», qui parte d'abord «des réalités et des besoins des citoyens et de la nation».

• NE PAS OUBLIER LE POUVOIR D'ACHAT

C'est pourquoi FO refuse aussi que les prix de l'électricité, du gaz, mais aussi du fioul et de l'essence augmentent «artificiellement par le biais de taxes ou du fait de politiques publiques renchérissant le coût de l'énergie». Elle rappelle que 7 millions de Français sont en situation de précarité énergétique.

(Source : « Cahier d'acteur », édité par le secteur développement, égalité professionnelle et développement durable de la confédération FO dans le cadre du débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie).